

# Compte rendu de la séance du 13 septembre 2018

## COMMUNE DE COUZOU

### Séance du 13 septembre 2018

Date de la convocation: 07/09/2018

*L'an deux mille dix-huit et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT*

**Présents :** Daniel BOUDOT, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Edith LANDOIS

**Représentés:** Odette PEYRONNENC par Daniel BOUDOT, Emmanuel ROY DE LACHAISE par Sandrine RIVIERE

**Excusés:** Claude LAGARDE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nadine BAPTISTE

#### Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2018
- Présentation de l'ordre du jour

#### - Délibérations :

- 1- Modification des statuts de la FDEL
- 2- Mutualisation des services Cauvaldor
- 3- Projet d'acquisition de terrain pour l'opération 90 : équipement incendie réserves d'eau
- 4- Ajout de travaux d'assainissement sur l'opération 93 : réhabilitation logement communal

#### - Autres points à l'ordre du jour :

- 1- Préfecture : rappel des règles d'organisation et de sécurité des manifestations
- 2- Organisation d'un chantier participatif avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy
- 3- CDCI
- 4- Cauvaldor : conférence intercommunale des Maires
- 5- Cauvaldor : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 6- Tarification incitative ordures ménagères
- 7- Travaux appartement

#### - Questions et informations diverses

Avant d'approuver le compte rendu de la réunion précédente, M. le Maire fait part de la remarque écrite d'un conseiller. Celui-ci a demandé d'apporter une modification à propos de la décision de ne pas délibérer sur la demande d'une déclaration préalable à l'édification de clôtures. La modification est apportée et le compte rendu est approuvé par tous les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

## **Délibérations du conseil:**

### **Modification des statuts de la FDEL ( DE 2018 033)**

Suite au report de la décision lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, M. le Maire présente à nouveau la proposition de modification des statuts de la FDEL aux Conseillers Municipaux avec des documents complémentaires, notamment les courriers de M. Jean-Claude BESSOU, Président de la FDEL et de M. Jean-Clair FAYOLLE, Directeur de la FDEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts de la FDEL.

### **Mutualisation des services CAUVALDOR ( DE 2018 034)**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le transfert des compétences des communes vers la communauté de communes ne permet pas le transfert total des agents affectés partiellement à ces missions,

**CONSIDERANT**, que les services de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE et de la commune de Couzou peuvent être partagés pour l'exercice de certaines activités, compétences ou thématiques lorsque cela présente une notion d'intérêt public et ce, dans le cadre d'une bonne organisation des services communautaires ou communaux,

**CONSIDERANT** les besoins en moyens de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE et de la commune de Couzou pour assurer des interventions dans certains services, domaines d'activités ou certaines thématiques,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, chaque activité communautaire ou communale peut faire l'objet d'une mise à disposition.

Au sein des anciennes communautés de communes, différents types de mutualisation étaient mis en place selon les compétences exercées : voirie, enfance jeunesse et activités sportives principalement.

Depuis la fusion de 2017, entre les communautés de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE, CERE et DORDOGNE avec rattachement de la commune de SOUSCEYRAC en QUERCY et l'intégration du personnel du SMIVU de voirie de BRETENOUX au 1er janvier 2018, il s'avère nécessaire de présenter un nouveau projet de convention de mise à disposition et ses annexes.

Cette mutualisation s'étend également au Centre Intercommunal d'Action Sociale de CAUVALDOR.

En effet, par délibération n°24 du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la compétence d'intérêt communautaire « social / solidarité ». Les champs d'action du C.I.A.S. CAUVALDOR intègrent les cyber bases comme lieux et activités d'action sociale, les agents communautaires affectés à cette mission sont donc mis à disposition du C.I.A.S. CAUVALDOR. Cette mise à disposition est aussi effective pour les agents issus des anciens centres communaux d'action sociale. Chaque agent est affecté pour le temps de travail de la thématique sociale. Le C.I.A.S. CAUVALDOR remboursera les communes, ainsi que la communauté de communes pour les agents dédiés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des conventions de mise à disposition des agents relevant des différents services et pouvant être partagés :

- ascendantes (de commune vers communauté),
- descendante (de communauté vers commune)
- horizontale (avec des établissements rattachés).

Le projet de convention précise les conditions de mise à disposition des personnels. Les informations relatives aux agents concernés, aux missions confiées et aux modalités pratiques font l'objet d'annexes. L'accord écrit de l'agent mis à disposition ainsi qu'un arrêté de mise à disposition compléteront cette procédure.

**Après échange, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de délibération à ce sujet.**

### **Projet d'acquisition de terrain pour l'opération 90 : équipement incendie réserves d'eau ( DE 2018 035)**

En complément de la délibération DE\_2016\_024 du 15 décembre 2016 prévoyant la mise en place d'équipement de réserve incendie, qui prévoyait uniquement le pompage dans les "lacs" de la commune, il s'avère nécessaire (aux yeux du SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours) de prévoir une réserve d'eau au coeur du village (opération n°90 : équipement incendie réserves d'eau). Cette réserve d'eau prendrait la forme d'une "bâche", grosse poche de réserve d'eau) qu'il faudrait implanter sur un terrain communal de préférence.

Après étude du projet par le SDIS du Lot, il semble nécessaire d'être en possession d'environ 300 m<sup>2</sup> pour permettre l'installation de cette réserve et son accès par les pompiers le cas échéant.

La Commune ne possédant pas de terrain dans la partie nord du village, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec Mme Marie-Thérèse FOUREY en vue de l'acquisition éventuelle d'une partie de terrain sur la parcelle AC 285. En effet, après étude des différentes options qui pourraient s'offrir pour la Commune, cette parcelle semble la mieux située.

Mme FOUREY est d'accord pour envisager cette transaction, pour laquelle elle attend une proposition financière officielle de la part de la Commune.

M. le Maire prévoit de prendre en compte les besoins de l'exploitant du terrain concerné pour définir le contour de la partie de parcelle à acquérir, ainsi que du confort visuel pour le propriétaire mitoyen.

Compte tenu des besoins pour la Commune, M. le Maire propose d'acheter ce terrain pour la somme de 400,00 € et de prendre en charge les frais de bornage (pour la somme de 780 € maximum) et d'acte notarié (estimée à 250,00 € par le notaire). Il précise qu'il sera également nécessaire de faire réaliser un terrassement et quelques travaux de dissimulation qui seront chiffrés ultérieurement.

Certains membres du Conseil Municipal pensent qu'il est regrettable qu'une telle contrainte soit appliquée à une petite commune comme la nôtre. D'autre part, compte tenu de la proximité d'une habitation, ils insistent sur le fait qu'il faudra bien étudier l'intégration de la "bâche incendie" de façon à minimiser son impact visuel pour les propriétaires concernés. Ils demandent également que ceux-ci soient contactés pour leur présenter le projet et répondre à leurs questions.

M. le Maire s'engage contacter les propriétaires de la maison voisine pour leur apporter ces explications, et à faire réaliser les travaux dans le respect de ces contraintes, notamment en prévoyant un aménagement paysager qui permettra de bien intégrer ce projet dans l'espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire à 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre du projet.

## Ajout de travaux d'assainissement sur l'opération 93 : réhabilitation logement communal ( DE 2018 036)

Dans le cadre de la réhabilitation du logement communal (opération n°93), compte tenu de la révision à la baisse du devis estimatif de l'architecte, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter la mise aux normes du système d'assainissement du bâtiment aux travaux déjà programmés.

Il présente le devis de l'entreprise David LESCOUT pour un montant de 4 807.60 € HT (+ brise roche éventuel à 110€ HT par heure), et précise que ces travaux seront réalisés au moment opportun en fonction de l'avancée de la réhabilitation du logement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

## **Autres points à l'ordre du jour :**

- Préfecture : un rappel des procédures à respecter pour la déclaration et l'organisation des manifestations sur la voie publique a été envoyé à toutes les communes début août. Ce rappel arrive opportunément car il se trouve que, cette année, l'absence de demande d'arrêté pour la fête du village a failli entraîner son annulation suite à la visite de la Gendarmerie. Il conviendra donc, dorénavant, d'observer scrupuleusement ces recommandations.
- Organisation du chantier participatif de restauration Trame Verte et Bleue (TVB) : la présentation du 3 mai dernier qui nous avait été faite nous renseignait sur le travail à réaliser. Fin août un mail nous proposait des dates de rendez-vous pour les étapes suivantes : dépoissonnement des mares déterminées, réunion publique avec explications sur le travail qui sera réalisé. Laurent Clavel doit caler le calendrier avec Marie-Clélia Lankester du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- CDCI : la réunion de la commission restreinte se tiendra le 17 septembre à la Préfecture. A l'ordre du jour, que M. le Maire a reçu en tant que participant, le retrait des communes de leur communauté respective : Carluçet, Le Bastit et Couzou de CAUVALDOR, Durbans, Flaujac-gare, Quissac et Reilhac de la CC du Grand Figeac, et Soucirac et Ussel de la CC Quercy Bouriane. 13 élus représentants des divers collèges seront réunis. Comme il avait toujours été dit par le Préfet, cette convocation ne pourrait se faire que si le seuil des 5000 habitants était franchi. Subsistait le doute sur la position de Frayssinet le Gourdonnais qui avait souhaité se retirer de la CC du Causse de Labastide-Murat pour aller vers la CC Quercy Bouriane. Cette demande de retrait n'est pas inscrite à l'ordre du jour de la commission, le nombre d'habitants requis semble donc atteint. A cette réunion chacun(e) donnera son avis sur les demandes de retrait. Sont conviés, en plus des membres de la Commission Restreinte, les Députés et Sénateurs du département.
- CAUVALDOR : conférence intercommunale des Maires. Le 4 juillet à Vayrac s'est réunie cette conférence ayant pour but de retenir les objectifs à inscrire dans le PLUI-H. Les communes avaient précédemment délibéré en faisant part de leurs remarques sur le contenu. Des réponses ou précisions ont été apportées aux interrogations. Il est prévu de rencontrer toutes les communes qui ont formulé des remarques pour compléter les réponses apportées lors de cette réunion. Les centralités ont fait l'objet d'échanges : il n'y a pas que les centres bourg principaux qui ont un problème de maisons inhabitées, des hameaux aussi se trouvent dans ce cas et il est demandé fortement que l'on en tienne compte. Réponse positive a été apportée avec d'autres points précisés.
- CAUVALDOR : la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est tenue le 3 septembre à Saint-Céré. Elle avait pour but de présenter l'évaluation de la prise de

nouvelles compétence en 2018 (gymnase et piscine de Sousceyrac, transfert des CCAS et hébergements d'urgence) et le coût que cela induit. Les sommes à devoir par commune seront connues lors du prochain conseil communautaire du 17 septembre. Les sommes n'étant pas très importantes, les conséquences seront en rapport. Une question a été posée concernant la révision à la baisse des coûts imputés aux communes pour une compétence qui ne serait exercée qu'en partie aujourd'hui alors qu'elle l'était plus largement avant (notamment pour les chemins non revêtus et leurs haies qui ne sont plus entretenus). La question peut être posée lors de la prochaine tenue de la CLECT sous réserve de présenter une analyse et un chiffrage de ce qui ne sera plus exercé.

- Tarification incitative : le 2 août à Cuzance une présentation de l'étude commandée par le SYDED sur le territoire de CAUVALDOR a été présentée. Au final, compte tenu des interrogations sur le résultat escompté et le bénéfice tiré, une demande de complément d'étude prenant en compte la situation réelle du territoire (lieux imposés, type de relevé, impact des résidences secondaires...) va être menée. Ceci permettra de faire un choix éclairé pour une décision qui sur plusieurs années.
- Travaux appartement : la démolition a commencée le 27 août. Les réunions de chantier avec l'architecte ont lieu toutes les semaines pour faire le point sur l'avancement des travaux.

### **Questions et informations diverses :**

- Animations et évènements de l'été : le 20 juillet, des scouts ont campé sur le couderc ; le 11 août, plus de 100 personnes, dont de nombreux couzounais, se sont retrouvés pour la soirée des étoiles à Belugue ; le 18 août, le Comité des Fêtes a organisé le repas du village qui a accueilli une centaine de personnes ; le 24 août, les jeunes participants du pelé VTT, dans leur périple de Limoges à Rocamadour, se sont réunis sur le couderc pour le repas de midi.
- Animations ou évènements à venir : 13 octobre Raid Nature 46 de St Cirq Lapopie à Rocamadour avec étape sur le couderc pour passer du VTT à la course à pieds, organisation TVB (voir ci-dessus), décoration de la cabine téléphonique par les jeunes de l'Espace Jeunes de Gramat, manifestation du 10ème anniversaire du « Jour de la Nuit » le soir sur le couderc. L'organisateur de cette manifestation est le Parc naturel régional, avec le club astronomique de Gramat, en support pour des conférences et observations du ciel. CAUVALDOR nous prêtera 2 chapiteaux qui pourront abriter plus de 80 personnes. Nous y reviendrons plus en détail par le site et infos par mails.
- Le Comité des Fêtes informe qu'il n'y aura pas de foire à la cagnade en septembre cette année.
- Fête des associations à Gramat samedi 15 septembre au gymnase et à la salle des fêtes.
- « Nettoyons la nature » du 28 au 30 septembre : le groupe E. LECLERC organise cette opération. Inscription par mail au [www.nettoyonslanature.leclerc](http://www.nettoyonslanature.leclerc) et suivre les indications ou téléphoner au 09 69 399 400.
- Le Noël des enfants et des anciens est prévu pour le samedi 8 décembre.
- Agence Postale Communale de Carluçet : le 3 septembre a été inaugurée l'agence située dans la Mairie de Carluçet. La plupart des opérations postales sont possible. De plus un îlot numérique est mis à disposition du public et permet d'effectuer diverses démarches auprès des services ou administrations : Pôle Emploi, Sécurité Sociale, demande de carte grise etc... La préposée pour ce service (Marie-Pierre Pablo) assistera les personnes qui le souhaitent dans ces démarches. Toutes les informations sont disponibles sur les sites couzou.fr et carluçet-lot.com.

- Ecoles : les horaires de transport scolaire qui nous ont été communiqués ont été transmis par mail aux parents intéressés.
- Haut débit : les travaux pour la pose de l'armoire devant recevoir la fibre depuis le regard de la voie publique ont commencé le 3 septembre. Le parking de la mairie est fermé pour une quinzaine de jours. En octobre, le raccordement électrique en souterrain se fera depuis l'armoire à gauche derrière les sanitaires pour rejoindre l'armoire de connexion. Aux dernières nouvelles, nous devrions être raccordés au haut débit dans le courant du premier semestre 2019.
- Théâtre de l'Usine à Saint Céré : l'inauguration de la nouvelle saison se fera le 20 septembre à 19h. Les plaquettes des programmes sont à disposition à la Mairie.
- Le Congrès des Maires du Lot aura lieu à Lacapelle-Marival le 7 octobre à partir de 9h. Cette assemblée est ouverte à tous les élus.
- Le représentant anglais d'une association d'Uzech les Oules souhaite organiser un voyage d'étude pour des scientifiques anglais en septembre 2019, avec une conférence sur les bâtiments anciens dans les fermes du XIXème siècle et l'agriculture qui était autour. Son souhait est de pouvoir faire visiter les lieux qui répondent aux critères. M. le Maire prendra contact et servira d'intermédiaire avec des propriétaires qui possèdent ce type patrimoine.
- Pétition pour la rénovation du train de nuit PARIS <-> RODEZ.
- La propriétaire d'une parcelle de 7500 m<sup>2</sup> située sur Belugue a adressé un courrier à la Mairie pour nous informer de son souhait de la vendre. Un certain nombre de propriétaires sont confrontants et M. le Maire leur communiquera individuellement cette proposition. Ainsi chacun(e) sera informé(e) de cette cession et pourra éventuellement faire une offre.
- Une commémoration du 11 novembre est prévue au monument aux morts.
- M. Claude LAGARDE, Président du Comité des Fêtes, annonce sa démission au 10 septembre 2018.
- Cauvaldor demande à ses Communes de se positionner pour le soutien du Département sur le projet "Voie d'avenir / projet T3" (désenclavement de l'est du territoire du Lot). Le Conseil Municipal préfère refuser de prendre position sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'est pas fixée.